EXAMEN prévu en Avril 2021

PREPARATION (DXP2A) – ATTACHÉ PRINCIPAL

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade.

Epreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées.
Durée : 4 heures ; coefficient 1.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 17 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note avec propositions opérationnelles	4	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

EXAMEN prévu en Mars 2021

PREPARATION (DXP1X) – ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade.

Épreuve d'admissibilité :

1° Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.
Durée : une 1h30 ; coefficient 2.

Épreuve d'admission :

2° Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.
Durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3.

Contenu de la préparation 10,5 Jours en présentiel	
Réunion de rentrée	0,5
Méthodologie de l'épreuve de 3 à 5 questions à réponses courtes	6
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Notions fondamentales d'environnement territorial	2

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Septembre 2021
PREPARATION (DXP2H) – ANIMATEUR

Nature des épreuves des concours interne et 3ème voie.

Epreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
Durée : 3 heures ; coefficient 1.

Epreuve d'admission :
Concours interne :
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

3ème voie :
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler.
Durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 15,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Septembre 2021
PREPARATION (DXP2I) – ANIMATEUR

Nature des épreuves du concours externe sur titres.

Epreuve d'admissibilité :

Répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.
Durée : 3 heures ; coefficient 1.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 14,5 jours dont 8 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de questions	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Septembre 2021
PREPARATION (DXP2F) – ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves des concours interne et 3ème voie.

Epreuves d'admissibilité :

1° Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.
Durée : 3 heures ; coefficient 1.

2° Réponses à des questions portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat .
Durée : 3 heures ; coefficient 1.

Epreuve d'admission :
Interne :
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

3ème voie :
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 21 jours dont 12 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'épreuve de questions	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Septembre 2021
PREPARATION (DXP2G) – ANIMATEUR principal de 2ème CLASSE

Nature des épreuves du concours externe sur titres.

Epreuve d'admissibilité :

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles .
Durée : 3 heures ; coefficient 1.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mars 2020

PREPARATION (DXP82) – ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves du concours interne.

Épreuves d'admissibilité :

1) Questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant.
Durée : 45 minutes ; coefficient 3.

2) Rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation.
Durée : 2 heures ; coefficient 2.

Épreuve d'admission :

Entretien après une préparation de vingt minutes à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une question, soit d'un texte, soit d'un document graphique ou visuel choisis de manière à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux membres de ce cadre d'emplois.
Durée : 20 minutes ; coefficient 4.

Contenu de la préparation 13,5 Jours en présentiel	
Réunion de rentrée	0,5
Méthodologie de l'épreuve de questionnaire à choix multiples	2
Méthodologie de l'épreuve de rédaction d'une note	6
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Notions fondamentales d'environnement territorial et connaissances en lien avec le cadre d'emplois et les épreuves	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mars 2020

PREPARATION (DXP03) – ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves du 3ème concours.

Épreuves d'admissibilité :

1) Série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales.
Durée : 45 minutes ; coefficient 2.

2) Série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial d'animation de 1re classe peut être confronté.
Durée : 1h30 minutes ; coefficient 3.

Épreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4.

Contenu de la préparation 11,5 Jours en présentiel	
Réunion de rentrée	0,5
Méthodologie de l'épreuve de questions	3
Méthodologie de l'épreuve de questions sur résolution d'un cas pratique	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Notions fondamentales d'environnement territorial et connaissances en lien avec le cadre d'emplois et les épreuves	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mars 2020

PREPARATION (DXP02) – ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves du concours externe.

Épreuve d'admissibilité :

Questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres de ce cadre d'emplois.
Durée : 45 minutes ; coefficient 1.

Épreuve d'admission :

Entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné.
Durée : 15 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 7,5 Jours en présentiel	
Réunion de rentrée	0,5
Méthodologie de l'épreuve de questionnaire à choix multiples	2
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Notions fondamentales d'environnement territorial et connaissances en lien avec le cadre d'emplois et les épreuves	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé



Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

EXAMEN prévu en Février 2021

PREPARATION (DXP1H) – PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves de l'examen de promotion interne.

Spécialité : Pour l'une des disciplines de la spécialité musique.

Epreuve d'admissibilité :
Conduite d'une séance de travail, suivie d'un entretien, dispensée à un ou plusieurs élèves de troisième cycle, cycle spécialisé ou cycle d'orientation professionnelle.
Durée : 30 minutes pour la conduite d'une séance de travail suivie de 10 minutes pour l'entretien ; coefficient 3.

Epreuve d'admission :
Pour les disciplines autres que la discipline "professeur chargé de direction": un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur ses compétences, sa motivation et son projet pédagogique.

Pour la discipline "professeur chargé de direction" : un entretien sur les connaissances administratives et de l'environnement territorial, et sur les capacités de gestion et d'encadrement du candidat à diriger un établissement. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours professionnel et sa motivation.

Pour toutes les disciplines, cet entretien vise également à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base d'un dossier constitué au moment de son inscription. Le dossier du candidat comprend, outre les rubriques prévues dans l'arrêté, un rapport établi par l'autorité territoriale et, le cas échéant, toute pièce dont le candidat juge utile de faire état. Le dossier est remis aux membres du jury préalablement à cette épreuve. Il n'est pas noté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.
Durée : 30 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 10 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

EXAMEN prévu en Février 2021

PREPARATION (DXP1H) – PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves de l'examen de promotion interne.

Spécialité : Pour l'une des disciplines de la spécialité danse.

Epreuve d'admissibilité :

Conduite d'une séance de travail dispensée à un groupe d'au moins cinq élèves de troisième cycle, cycle spécialisé ou cycle d'orientation professionnelle suivi d'un entretien.
Durée : 40 minutes pour la conduite de la séance de travail suivie de 10 minutes pour l'entretien ; coefficient 3.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur ses compétences, sa motivation et son projet pédagogique. Cet entretien vise également à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle sur la base d'un dossier constitué au moment de son inscription.
Le dossier du candidat comprend, outre les rubriques prévues dans l'arrêté, un rapport établi par l'autorité territoriale et, le cas échéant, toute pièce dont le candidat juge utile de faire état. Le dossier est remis aux membres du jury préalablement à cette épreuve. Il n'est pas noté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.
Durée : 30 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 10 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

EXAMEN prévu en Février 2021

PREPARATION (DXP1H) – PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves de l'examen de promotion interne.

Spécialité : Pour l'une des disciplines de la spécialité arts plastiques.

Epreuve d'admissibilité :

Conduite d'une séance de travail, suivie d'un entretien, dispensée à un ou plusieurs élèves.
Durée : 30 minutes pour la conduite d'une séance de travail suivie de 10 minutes pour l'entretien ; coefficient 3.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur ses compétences, sa motivation et son projet pédagogique. Cet entretien vise également à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle sur la base d'un dossier constitué au moment de son inscription.
Le dossier du candidat comprend, outre les rubriques prévues dans l'arrêté, un rapport établi par l'autorité territoriale et, le cas échéant, toute pièce dont le candidat juge utile de faire état. Le dossier est remis aux membres du jury préalablement à cette épreuve. Il n'est pas noté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.
Durée : 30 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 10 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

EXAMEN prévu en Février 2021

PREPARATION (DXP1H) – PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves de l'examen de promotion interne.

Spécialité : Pour l'une des disciplines de la spécialité art dramatique.

Epreuve d'admissibilité :

Conduite d'une séance de travail, dispensée à un groupe d'au moins trois élèves, ayant une pratique du texte et de l'interprétation, à partir d'un extrait d'œuvre littéraire ou dramatique (prose ou vers) remis au candidat par le jury au début de la préparation. La conduite de cette séance de travail consiste en un travail d'interprétation du texte, appuyé sur une préparation physique et vocale articulée avec l'axe artistique et pédagogique choisi. Elle est suivie d'un entretien portant sur la conduite de cette séance de travail, et plus généralement sur les éléments techniques et artistiques de la spécialité.

Durée : 30 minutes suivie de 10 minutes d'entretien avec le jury - préparation : 15 minutes ; coefficient 3.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur ses compétences, sa motivation et son projet pédagogique. Cet entretien vise également à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle sur la base d'un dossier constitué au moment de son inscription.

Le dossier du candidat comprend, outre les rubriques prévues dans l'arrêté, un rapport établi par l'autorité territoriale et, le cas échéant, toute pièce dont le candidat juge utile de faire état. Le dossier est remis aux membres du jury préalablement à cette épreuve. Il n'est pas noté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Durée : 30 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 10 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

EXAMEN prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP45) – DIRECTEUR D'ÉTABLISSSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2EME CAT

Nature des épreuves de l'examen de promotion interne.

Spécialité : Arts plastiques

Epreuves

Spécialité Arts plastiques :
1) Note de synthèse à partir d'un dossier proposant, à la réflexion du candidat, une question relative à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement d'enseignement des arts plastiques.
Durée : 3 heures ; coefficient 2.

2) Entretien avec le jury, à partir du dossier administratif du candidat, portant sur son expérience pédagogique antérieure et ses motivations pour l'exercice des fonctions auxquelles il postule.
Durée : 15 minutes ; coefficient 3.

Contenu de la préparation 16 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

EXAMEN prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP46) – DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2EME CAT

Nature des épreuves de l'examen de promotion interne.

Spécialité : Musique

Epreuves

Spécialité Musique :
1) Examen du dossier administratif du candidat et d'un rapport établi par l'autorité territoriale.
Le candidat est autorisé à produire toute pièce dont il juge utile de faire état.
Coefficient 3.

2) Étude de cas permettant de tester les connaissances administratives et les capacités d'organisation et de gestion du candidat.
Durée : 4 heures ; coefficient 2.

3) Entretien avec le jury.
Durée : 30 minutes ; coefficient 3.

Contenu de la préparation 14,5 jours dont 8 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve d'étude de cas	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP43) – DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1ERE & 2EME CAT

Nature des épreuves du concours interne.

Spécialité : Musique
Options : Musique ou danse

Epreuves d'admissibilité :

1) Étude de cas permettant de tester les connaissances administratives et les capacités de gestion du candidat.
Durée : 4 heures ; coefficient 2.

2) Épreuve d'écriture musicale.
Durée : 4 heures ; coefficient 1.

Epreuves d'admission :

1) Travail avec un ensemble instrumental, vocal, ou mixte sur une œuvre ou un extrait d'œuvre choisi par le jury au moment de l'épreuve sur une liste d' œuvres.
Durée : 30 minutes ; coefficient 3.

2) Exposé du candidat concernant sa conception du rôle de directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé suivi d'un entretien.
Durée : 30 minutes ; coefficient 3.

3) Épreuve orale facultative de langue portant sur la traduction, sans dictionnaire, d'un texte en anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne, selon le choix du candidat exprimé lors de l'inscription et suivie d'une conversation .
Préparation : 15 minutes ; durée de l'épreuve : 15 minutes ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 14,5 jours dont 8 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve d'étude de cas	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP42) – DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1ERE & 2EME CAT

Nature des épreuves du concours interne.

Spécialité : Arts plastiques

Epreuves d'admissibilité :

1) Mémoire rédigé par le candidat, comprenant cinquante pages maximum, retraçant son expérience professionnelle antérieure et présentant sa conception du rôle de directeur et, s'il y a lieu, sa pratique artistique. Le mémoire est adressé en cinq exemplaires au centre de gestion organisateur, trois semaines avant les épreuves d'admissibilité.
Coefficient 2.

2) Note de synthèse à partir d'un dossier comprenant des pièces relatives à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement des arts plastiques.
Durée : 4 heures ; coefficient 3.

Epreuves d'admission :

1) Entretien avec le jury à partir d'un texte relatif à l'histoire de l'art, à l'occasion duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et où est appréciée son aptitude à les exercer (notamment à partir de son mémoire).
Durée : 30 minutes ; coefficient 4.

2) Épreuve orale facultative de langue vivante comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte en anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne, selon le choix du candidat exprimé au moment de l'inscription et suivie d'une conversation.
Temps de préparation : 15 minutes ; durée de l'épreuve : 15 minutes ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 16 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP56) – DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1ERE & 2EME CAT

Nature des épreuves du concours externe.

Spécialité : Musique

Epreuve d'admission :

Entretien avec le jury permettant d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leurs aptitudes à exercer leur profession dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois.

Durée de l'épreuve : 30 minutes.

Contenu de la préparation 10 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP44) – DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1ERE & 2EME CAT

Nature des épreuves du concours externe.

Spécialité : Arts plastiques

Epreuves d'admissibilité :

1) Dissertation portant sur la création artistique, l'enseignement des arts et l'action culturelle.

Durée : 4 heures ; coefficient 3.

2) Note de synthèse à partir d'un dossier comprenant des pièces relatives à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement d'enseignement des arts plastiques.

Durée : 4 heures ; coefficient 1.

En outre, le jury examine le dossier individuel du candidat comprenant son curriculum vitae, la présentation de son expérience professionnelle antérieure et, s'il y a lieu, la présentation de ses œuvres personnelles.

Coefficient 2.

Epreuves d'admission :

1) Conversation avec le jury à partir d'un texte relatif à l'histoire de l'art .

Temps de préparation : 15 minutes ; durée : 15 minutes ; coefficient 2.

2) Entretien avec le jury au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et où est appréciée son aptitude à les exercer.

Durée : 15 minutes ; coefficient 3.

3) Épreuve facultative qui consiste en une épreuve orale de langue vivante comprenant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte ou partie d'un texte rédigé en anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne, selon le choix du candidat exprimé au moment de l'inscription, suivie d'une conversation (temps de préparation : quinze minutes ; durée de l'épreuve : quinze minutes ; coefficient 1).

Contenu de la préparation 20,5 jours dont 11 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de dissertation	2	2,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP2P) – ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves des concours interne et 3ème concours.

Epreuves d'admissibilité :

1) Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.
Durée : 3 heures ; coefficient 3.

2) Questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie.
Durée : 3 heures ; coefficient 2.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.
Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3.

Une des épreuves facultatives suivantes :

1) Épreuve écrite de langue, dans la langue choisie par le candidat au moment de son inscription au concours, comportant la traduction en français :
— soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;
— soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec.
Durée : 2 heures ; coefficient 1.

2) Épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias.
Durée : 20 minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 20 jours dont 11 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	2,5
Méthodologie de l'épreuve de questions	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP2Q) – ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves du concours externe sur titres.

Epreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.
Durée : 3 heures ; coefficient 3.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3.

Une des épreuves facultatives suivantes :

1) Épreuve écrite de langue, dans la langue choisie par le candidat au moment de son inscription au concours, comportant la traduction en français :
— soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;
— soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec.
Durée : 2 heures ; coefficient 1.

2) Épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias.
Durée : 20 minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 15,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP2R) – ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Nature des épreuves des concours interne et 3ème concours.

Epreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures ; coefficient 3.

Epreuve d'admission :

Interne :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3.

3ème concours :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3.

Une des épreuves facultatives suivantes :

1) Épreuve écrite de langue, dans la langue choisie par le candidat au moment de son inscription au concours, comportant la traduction en français :

— soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;

— soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec.

Durée : 2 heures ; coefficient 1.

2) Épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias.

Durée : 20 minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 15,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP2S) – ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Nature des épreuve du concours externe sur titres.

Epreuves d'admissibilité :

1) Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.
Durée : 3 heures ; coefficient 3.

2) Questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.
Durée : 3 heures ; coefficient 3.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.
Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3.

Une des épreuves facultatives suivantes :

1) Épreuve écrite de langue, dans la langue choisie par le candidat au moment de son inscription au concours, comportant la traduction en français :
— soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;
— soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec.
Durée : 2 heures ; coefficient 1.

2) Épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias.
Durée : 20 minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 20 jours dont 11 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	2,5
Méthodologie de l'épreuve de questions	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

CONCOURS prévu en Mars 2021

PREPARATION (DXP05) – ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves des concours externe et 3ème voie.

Épreuves d'admissibilité :

1) Résolution écrite d'un cas pratique à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine de 1re classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions.
Durée : 2 heures ; coefficient 4.

2) Questionnaire appelant des réponses brèves portant sur les domaines suivants relatifs au fonctionnement des services dans lesquels un adjoint territorial du patrimoine de 1re classe peut être appelé à servir :
- accueil du public ;
- animation ;
- sécurité des personnes et des bâtiments.

Durée : 1 heure ; coefficient 2.

Épreuves d'admission :

1) Entretien à partir d'un texte de portée générale, tiré au sort, de manière à permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, y compris la façon dont il envisage son métier.
Préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 4.

2) Épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :
a) Épreuve écrite de langue vivante étrangère, à choisir parmi les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, grec moderne, néerlandais, russe ou arabe moderne.
Durée : 1 heure.
b) Épreuve orale portant sur le traitement automatisé de l'information.
Durée : 20 minutes, avec préparation de même durée.

Contenu de la préparation 12,5 jours en présentiel	
Réunion de rentrée	0,5
Méthodologie de l'épreuve de questions sur résolution d'un cas pratique	4
Méthodologie de l'épreuve de questions	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Notions fondamentales d'environnement territorial et connaissances en lien avec le cadre d'emplois et les épreuves	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mars 2021

PREPARATION (DXP04) – ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves du concours interne.

Épreuve d'admissibilité :

Résolution écrite d'un cas pratique à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures ; coefficient 4.

Épreuves d'admission :

1) Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle. Il est suivi par un commentaire oral à partir d'un dossier succinct remis au candidat, après un choix préalablement précisé lors de son inscription au concours, et portant :

- soit sur des questions de sécurité et d'accueil du public, de communication et d'animation ;
- soit sur la présentation d'une visite guidée d'un monument historique ou d'un musée ;
- soit sur des questions portant sur la présentation des collections et le renseignement aux usagers dans une bibliothèque ;
- soit sur des questions touchant à la conservation du patrimoine écrit.

Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes, dont 5 minutes au maximum pour la présentation par le candidat de son expérience professionnelle ; coefficient 3.

2) Épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :

a) Épreuve écrite de langue vivante étrangère, à choisir parmi les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, grec moderne, néerlandais, russe ou arabe moderne.

Durée : 1 heure.

b) Épreuve orale portant sur le traitement automatisé de l'information.

Durée : 20 minutes, avec préparation de même durée.

Contenu de la préparation 9,5 jours en présentiel	
Réunion de rentrée	**0,5**
Méthodologie de l'épreuve de questions sur résolution d'un cas pratique	**4**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**
Notions fondamentales d'environnement territorial et connaissances en lien avec le cadre d'emplois et les épreuves	**3**

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

Concours prévu en Janvier 2021

PREPARATION (DXP08) – INFIRMIER EN SOINS GENERAUX

Nature de l'épreuve du concours externe sur titres avec épreuve

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
Durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé.

Contenu de la préparation 10 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

Concours prévu en Février 2021

PREPARATION (DXP73) – MÉDECIN DE 2EME CLASSE

Nature de l'épreuve du concours sur titres.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé.

Contenu de la préparation 10 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

Concours prévu en Février 2021

PREPARATION (DXP74) – PUÉRICULTRICE DE CLASSE NORMALE

Nature de l'épreuve du concours sur titres.

Epreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

Durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

Contenu de la préparation 10 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

CONCOURS prévu en Octobre 2020
PREPARATION (DXP60) – AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature de l'épreuve du concours sur titres

Spécialités : aide-soignant, aide médico-psychologique, assistant dentaire

Epreuve d'admission :

Épreuve orale qui consiste en un entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux.
Durée 15 minutes.

Contenu de la préparation 5,5 jours en présentiel	
Réunion de rentrée	**0,5**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**3**
Notions fondamentales d'environnement territorial	**2**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Mars 2021

PREPARATION (DXP12) – AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature de l'épreuve du concours sur titres avec épreuve

Épreuve d'admission :

Entretien avec le jury permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture.
Durée : 15 minutes.

Contenu de la préparation 6,5 jours en présentiel	
Réunion de rentée	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	3
Notions fondamentales d'environnement territorial	2
Connaissances liées aux épreuves	1

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

Examen prévu en Janvier 2021

PREPARATION (DXP2K) – ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade.

Epreuves d'admission :

1) Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.
Durée : 3 heures ; coefficient 1.

2) Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier les connaissances professionnelles, les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à l'encadrement.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

Examen prévu en Janvier 2021

PREPARATION (DXP2L) – ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade.

Epreuves d'admission :

1) Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.
Durée : 3 heures ; coefficient 1.

2) Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion et son aptitude à l'encadrement.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

EXAMEN prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSP9) – COMMANDANT DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves de l'examen.

Epreuve d'admissibilité :
Résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur une ou plusieurs problématiques d'organisation ou de gestion rencontré par un service départemental d'incendie et de secours. Cette épreuve vise à vérifier la capacité d'analyse et de logique du candidat, ainsi que son aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée, en vue de l'exercice de ses futures fonctions au grade de commandant. La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétro planning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel.
Durée : 4 heures ; coefficient 3.

Epreuve d'admission :
Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le jury peut soumettre au candidat un cas pratique issu de la vie administrative ou opérationnelle afin de vérifier notamment sa capacité à évoluer dans son environnement professionnel
Durée : 30 minutes ; coefficient 5.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en à déterminer
PREPARATION (DXSP1) – CAPITAINE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours interne.

Epreuve d'admissibilité :
Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par un service départemental d'incendie et de secours, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. Cette épreuve a notamment pour objet d'apprécier la cohérence du raisonnement et la qualité d'expression du candidat.
Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient 4.

Epreuve d'admission :
Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.
Durée : 25 minutes ; coefficient 4.

Une **épreuve orale facultative** de langue vivante étrangère suivante au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol ou italien. Le choix de la langue est exercé au moment de l'inscription du candidat au concours.
Cette épreuve consiste en une conversation courante portant sur des situations rencontrées dans la vie quotidienne.
Durée : 15 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSP0) – CAPITAINE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours externe.
Options suivantes : droit, économie et gestion, gestion des risques (sécurité et environnement).

Epreuves d'admissibilité :

1) Dissertation sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique notamment démocratie, société, sécurité, économie, emploi, santé, territoires.
Durée : 4 heures ; coefficient 4.

2) Rédaction d'une note, à partir d'un dossier, ayant pour objet de vérifier :
a) Pour les candidats ayant choisi l'option droit ou économie et gestion, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par un service départemental d'incendie et de secours ;
b) Pour les candidats ayant choisi l'option gestion des risques : sécurité et environnement l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème de gestion des risques : sécurité et environnement rencontré par un service départemental d'incendie et de secours.
Durée : 4 heures ; coefficient 4.

Epreuves d'admission :

1) Entretien avec le jury s'appuyant sur des questions d'ordre général à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.
Durée : 30 minutes ; préparation : 25 ; coefficient 5.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier les qualités de réflexion du candidat, ses connaissances générales et sa motivation à devenir capitaine.

2) Épreuves physiques et sportives **coefficient 2.**

3) Épreuve orale obligatoire de langue vivante étrangère suivante au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol ou italien. Cette épreuve consiste en une conversation courante portant sur des situations rencontrées dans la vie quotidienne.
Durée de l'épreuve : 15 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSP2) – LIEUTENANT DE 2EME CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours interne.

Epreuve d'admissibilité :
Rédaction d'une note administrative à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas concret professionnel, permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, ses facultés à argumenter et à soutenir des propositions.
Durée : 3 heures ; coefficient 3.

Epreuves d'admission :

1) Questionnaire à choix multiples, portant sur les connaissances théoriques pour tenir l'emploi de chef d'agrès tout engin et sur son environnement professionnel.
Durée : 1 heure ; coefficient 1.

2) Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat.
Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un lieutenant de 2e classe.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle, la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au grade de lieutenant de 2e classe.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 4.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSP8) – LIEUTENANT DE 1ERE CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours externe.

Epreuves d'admissibilité :

1) Note de synthèse à partir d'un dossier d'actualité suivi de la présentation d'une note formulant une appréciation argumentée sur une question posée aux candidats.
Durée : 3 heures ; coefficient 2.

2) Questionnaire à choix multiples portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de la sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement.
Durée : 2 heures ; coefficient 2.

Epreuves d'admission :

1) Épreuves physiques et sportives **coefficient 2.**

2) Entretien avec le jury qui s'articule de la manière suivante :
— présentation du candidat et de ses motivations (cinq minutes au maximum) ;
— exposé du candidat sur un sujet tiré au sort et réponses aux questions du jury (cinq minutes au maximum d'exposé après une préparation de vingt-cinq minutes).
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier les qualités de réflexion du candidat, ses connaissances générales et sa motivation à devenir lieutenant de 1re classe.
Durée : 25 minutes ; coefficient 4.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

CONCOURS prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSP3) – LIEUTENANT DE 1ERE CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours interne.

Epreuves d'admissibilité :

1) Rédaction d'une note administrative à partir des éléments d'un dossier technique portant sur un cas concret professionnel, permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, ses facultés à argumenter et à soutenir des propositions.
Durée : 4 heures ; coefficient 2.

2) Réponses à un questionnaire à choix multiples permettant d'apprécier les connaissances de culture générale du candidat ainsi que celles relatives à la sécurité civile et la gestion des risques, la sécurité et l'environnement.
Durée : 1 heure et 30 minutes ; coefficient 1.

Epreuve d'admission :

Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises.
Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un lieutenant de 1re classe.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle, la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au grade de lieutenant de 1re classe.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 3.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation aux épreuves d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

EXAMEN prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSP5) – LIEUTENANT DE 1ERE CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade.

Epreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note administrative à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas concret professionnel, permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, ses facultés à argumenter et à soutenir des propositions.
Durée : 3 heures ; coefficient 2.

Epreuve d'admission :

Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises.
Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un lieutenant de 1re classe.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au grade de lieutenant de 1re classe.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 3.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

EXAMEN prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSP6) – LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade.

Epreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note administrative à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas concret professionnel, permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, ses facultés à argumenter et à soutenir des propositions.
Durée : 3 heures ; coefficient 2.

Epreuve d'admission :

Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises.
Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un lieutenant hors classe.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, son expérience professionnelle, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au grade de lieutenant hors classe.
Durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 3.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

CONCOURS prévu en à déterminer
PREPARATION (DXSP7) – SERGENT SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours interne.

Epreuves d'admissibilité :
1) Rédaction d'un compte-rendu d'une situation opérationnelle du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou un document audiovisuel. Cette épreuve a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à comprendre et à analyser une situation ainsi qu'à se situer dans son environnement.
Durée : 2 heures ; coefficient 2.

2) Réponse à des questions à choix multiples à partir d'exercices concrets d'ordre professionnel du niveau de chef d'équipe portant sur chacune des matières suivantes :
— alimentation d'un engin pompe ;
— outils cartographiques et de prévision ;
— sécurité de l'équipe ;
— risques technologiques et naturels ;
— rôle du chef d'équipe
Durée : 2 heures ; coefficient 2.

Epreuve d'admission :
Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises.
Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un sergent.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle, la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au grade de sergent.
Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 4.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation aux épreuves d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

CONCOURS prévu en Juin 2021
PREPARATION (DXP2M) – INGÉNIEUR

Nature des épreuves du concours externe.

Spécialités : ingénierie, gestion technique et architecture ;
- infrastructures et réseaux ;
- prévention et gestion des risques ;
- urbanisme, aménagement et paysages ;
- informatique et systèmes d'information.
Options : voir Décret n° 2016-206 du 26 février 2016

Epreuve d'admissibilité :
Rédaction d'une note à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription .
Durée : 5 heures ; coefficient 5.

Epreuves d'admission :
1) Entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.
Durée totale de l'entretien : 40 minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5.

2) Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.
Préparation : 30 minutes ; durée : 15 minutes ; coefficient 1. Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

EXAMEN prévu en Avril 2021

PREPARATION (DXP2N) – TECHNICIEN PRINCIPAL 1er CLASSE

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade.

Spécialités :
-Bâtiments, génie civil,
-Réseaux, voirie, infrastructures,
-Prévention et gestion des risques, restauration,
-Aménagement urbain et développement durable,
-Déplacements transports,
-Espaces verts et naturels,
-Ingénierie, informatique et système d'information,
-Services et interventions techniques,
-Métiers du spectacle,
-Artisanat et métiers d'art

Epreuve écrite :

1) Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.
Durée : 3 heures ; coefficient 1.

Epreuve orale :

2) Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

EXAMEN prévu en Avril 2021

PREPARATION (DXP2O) – TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE

Nature des épreuves des examens d'avancement de garde et de promotion interne.

Spécialités :
-Bâtiments, génie civil,
-Réseaux, voirie, infrastructures,
-Prévention et gestion des risques, restauration,
-Aménagement urbain et développement durable,
-Déplacements transports,
-Espaces verts et naturels,
-Ingénierie, informatique et système d'information,
-Services et interventions techniques,
-Métiers du spectacle,
-Artisanat et métiers d'art

Epreuve écrite :

1) Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.
Durée : 3 heures ; coefficient 1.

Epreuve orale :

2) Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves	3	3

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2020

EXAMEN prévu en janvier 2022

PRÉPARATION (DXP80) – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade

Spécialités :

1-Bâtiments, travaux publics, voierie et réseaux divers
2- Espaces naturels, espaces verts
3- Mécanique, électromécanique
4- Restauration
5- Environnement
6- Communication, spectacle
7- Logistique et sécurité
8- Artisan d'art
9- Conduite de véhicules

Épreuve écrite :

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois ou cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée 1 h 30; Coefficient 2.

Épreuve pratique :

Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. Coefficient 3.

Contenu de la préparation 11,5 jours en présentiel	
Réunion de rentrée	0,5
Méthodologie de l'épreuve de questions à réponses courtes	6
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Notions fondamentales de l'environnement territorial	2
Apport de connaissances en lien avec les épreuves	1

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Délégation de Midi-Pyrénées
Juin 2018

CONCOURS prévu en janvier 2022

PRÉPARATION (DXP81) – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de s concours interne , externe sur titres avec épreuves et du 3ème concours

Spécialités :

1-Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers
2- Espaces naturels, espaces verts
3- Mécanique, électromécanique
4- Restauration
5- Environnement, hygiène
6- Communication, spectacle
7- Logistique et sécurité
8-Artisant d'art
9- Conduite de véhicules

Epreuve d'amissibilité :

Vérification au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Durée 1 h ; Coef.2

Épreuves d'admission :

Concours interne et 3ème concours :

1) Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

Durée selon l'option ; Coef.3

Concours interne :

2) Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvres par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité. **Durée 15 mn ; Coef.3**

3ème concours :

2) Un entretien débutant par un exposé par le candidat sur son expérience et sa motivation et consistant ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier les connaissances et aptitudes ainsi que les motivations du candidat à exercer les missions dévolues aux membre s du cadre d'emplois.

Durée 15 mn; Coef.3

Concours externe :

1) Un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les mission dévolues aux membre du cadre d'emplois.

Durée 15 mn; Coef.3

2) Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

Durée 15 mn; Coef.2

Contenu de la préparation 11,5 jours en présentiel	
Réunion de rentrée	0,5
Méthodologie de l'épreuve de questions , graphiques, tableaux	6
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Notions fondamentales de l'environnement territorial	2
Apport de connaissances en lien avec les épreuves	1

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Délégation de Midi-Pyrénées

juin 2018